



4.1b - ENSEMBLE DE LA COMMUNE
avec application des PPR

PLU initial approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 06 mars
2020

Révisions allégées n°1 et n°2
Modification n°1

Approuvées par délibération du
Conseil Municipal du 21 juillet 2022

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tél : 06.80.01.82.51

- Légende :**
- Zones urbaines :**
- U Zone urbaine dense du Chef-Lieu et des Esserts.
 - Uh Zone urbaine des hameaux.
 - Uz Zone d'Aménagement Concertés (ZAC) de Grand Champ.
 - Uep Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.
- Zones à urbaniser**
- 1AU Zone à urbaniser à court ou moyen terme.
 - 2AU Zone à urbaniser à long terme.
- Zones agricoles**
- A Secteur agricole.
 - An Secteur agricole à protéger en raison de sa forte valeur paysagère et/ou agromérique.
- Zones naturelles**
- N Secteur naturel.
 - Nd Secteur de dépôt
 - Ni Secteur de la zone de bords.
 - Nia Secteur des restaurants d'altitude
- Index environnemental**
- zh Zone humide.

- Prise en compte des risques naturels - PPR du Giffre et PPRn des versants :**
- Zone rouge d'aléa fort : inconstructible
 - Zone d'aléa moyen
 - Zone d'aléa faible : constructible sous conditions

